

Image not found or type unknown



utiliser un tuk tuk pour transporter du public

Par **tuktuk2a**, le **24/02/2013** à **17:12**

En 2011 un jugement devait être rendu sur le thème suivant :

Le Tribunal correctionnel va donc être saisi d'une question de principe entre une disposition du Code des transports qui vise les tricycles à moteur, contradictoire avec la définition du tricycle à moteur telle qu'elle est exposée au Code de la route.

A-t-on à ce jour un jugement qui permet d'attendre le client en point fixe sans rendez-vous ?

Merci d'avance.